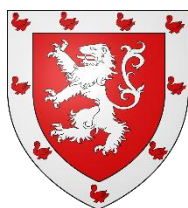


# CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



## Compte rendu de la réunion du JEUDI 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame GUY Isabelle

**Étaient présents :** Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame Isabelle GUY, Madame CUEILLE Isabelle, Madame CAILLY Isabelle, Monsieur GOUPIL Jean-Marie, Monsieur LEIGNEL Adrien, Monsieur FOULON Jérôme, Monsieur Yves BENOIT, Monsieur HORVILLE Sébastien, Madame CUEILLE Isabelle et Monsieur Adrien LEIGNEL

**Étaient absents :** Monsieur CAILLY Pascal donne pouvoir à Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame LANGLOIS Doriane donne pouvoir à Madame Nathalie GOMBART et Monsieur Denis PHILIPPON donne pouvoir à Madame AMIABLE Marie-Paule.

**Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 - Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de votants : 14 - Date de la Convocation : sam. 16 juil. 2022 - Date d'affichage : sam. 16 juil. 2022**

### 1. **Dispositif INTRACTING – modernisation de l'éclairage public sur les routes d'intérêts communautaire**

Suite à l'envoi des pièces par email, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leurs avis sur la proposition d'Amiens métropole sur ce dispositif « Intracting »

Définition : dispositif « Intracting » permet la modernisation de l'éclairage public des voies métropolitaines de votre commune et vous demande si vous souhaitez y adhérer, par le biais d'une participation financière compensée par les économies d'énergie.

La participation financière annuelle de la Commune correspondra aux économies réalisées sur le coût de l'énergie et ne pourra excéder ce montant. Il est estimé à 261 €. Cette participation se fera jusqu'au paiement complet de l'investissement supporté par Amiens Métropole (coût du remboursement du prêt et des travaux de mise en conformité, non éligibles au dispositif « Intracting », soit 2 861,00 € sur une durée de 11 ans

Cette modernisation de l'éclairage engendrera un gain de 1307,00 € sur 9 ans pour la Commune

**Après concertation l'ensemble des élus présents ne sont pas favorables à ce dispositif. Monsieur le Maire s'engage à trouver une autre solution avec les services de la métropole.**



## Querrieu

### Modernisation de l'Éclairage Public sur les Voies Métropolitaines Dispositif Intracting - Remplacement des lanternes Non-LED par des LED

Voies	Lanternes			Puissances (W)			Coût de l'énergie			Allumage h/an		Travaux TTC	Rembt total	Gain net total *	Rmbt Commune
	TOTAL	LED	Non-LED	P <sub>LED</sub>	P <sub>Non-LED</sub>	P <sub>Remplac.</sub>	Avant Trx	Après Trx	Gain annuel	Avant Trx	Après Trx				
Total	41	33	8	1 290	800	400	959 €	638 €	321 € 33%	4 120 h	3 420 h	3 794 €	2 861 €	1 307 €	9 ans
Atre (rue de l')	4		4		400	200	200 €	76 €	124 € 62%						
Eglise (rue de l')	4		4		400	200	200 €	76 €	124 € 62%						
Route Nationale	33	33		1 290			560 €	487 €	73 € 13%						

\* : Gain net total sur 13 ans = (Gain annuel) x 13 ans - Rembt total

## 2. CONTRAT D'APPRENTISSAGE – BAC PRO TRAVAUX PAYSAGERS

Monsieur le Maire présente ensuite une candidature d'un jeune (Monsieur Maxime BEUNS, domicilié à Albert) qui est à la recherche un contrat d'apprentissage de 2 ans avec les rémunérations ci-dessous :

<b>Rémunération</b>			* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 <sup>re</sup> année, du 01/08/2022 au 30/09/2022	: 39 % du SMIC	; du 01/10/2022 au 31/07/2023	: 51 % du SMIC	*
2 <sup>me</sup> année, du 01/08/2023 au 31/07/2024	: 67 % du SMIC	; du	: % du	*
3 <sup>me</sup> année, du	au	: % du	; du	: % du *
4 <sup>me</sup> année, du	au	: % du	; du	au : % du *
<b>Salaire brut mensuel à l'embauche :</b>	<b>641 , 79 €</b>		<b>Caisse de retraite complémentaire :</b>	<b>AG2R</b>

Le contrat d'apprentissage exonère la commune des charges patronales et salariales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Mathieu LANGEVIN, termine son PEC (Parcours emploi compétences le 18 Septembre) et qu'il faudra le remplacer compte tenu de l'âge des employés titulaires.

Monsieur le Maire rappelle, grâce au tableau ci-dessous, que compte tenu des charges de fonctionnement de la commune, un emploi CDI pour Monsieur LANGEVIN n'est pas envisageable pour l'instant.

Employés municipaux	Brut	Charges patronales	côut de l'agent	coût mensuel	durée	coût annuel	remboursement	12 mois	cout réel annuel
<b>FLOURY Jean-Serge</b>	<b>10 000,71 €</b>	<b>7 091,55 €</b>	<b>17 092,26 €</b>	<b>2 848,71 €</b>	<b>12 mois</b>	<b>34 184,52 €</b>	<b>1 788,66 €</b>	<b>21 463,92 €</b>	<b>12 720,60 €</b>
Dominique Daveluy			21 020,09 €	3 503,35 €	12 mois	42 040,18 €		- €	42 040,18 €
Nathalie LECLERCQ			10 134,42 €	1 689,07 €	12 mois	20 268,84 €		- €	20 268,84 €
Mathieu LANGEVIN			11 960,50 €	1 993,42 €	12 mois	23 921,00 €	786,00 €	9 432,00 €	14 489,00 €
Elisabeth PARENT			21 018,76 €	3 503,13 €	12 mois	42 037,52 €	1 046,00 €	12 552,00 €	29 485,52 €
<b>Coût pour l'année 2022</b>						<b>162 452,06 €</b>	<b>remboursement</b>	<b>43 447,92 €</b>	<b>119 004,14 €</b>
Maxime BEUNS (2023)	9 676,00 €	- €	9 676,00 €	806,33 €	12 mois	9 676,00 €	0	9 676,00 €	9 676,00 €
Maxime BEUNS (2024)	13 230,00 €	- €	13 230,00 €	1 102,50 €	12 mois	13 230,00 €	0	13 230,00 €	13 230,00 €
<b>Coût pour l'année 2023</b>						<b>114 022,54 €</b>	<b>remboursement</b>	<b>12 552,00 €</b>	<b>101 470,54 €</b>
<b>Coût pour l'année 2024</b>						<b>117 576,54 €</b>	<b>remboursement</b>	<b>12 552,00 €</b>	<b>105 024,54 €</b>

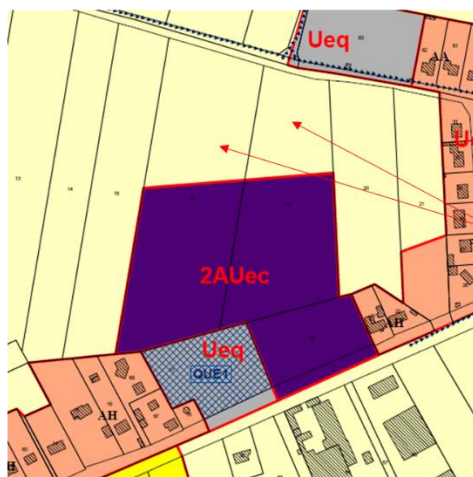
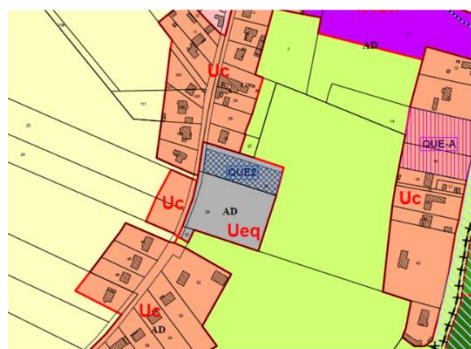
**Après délibération, le conseil vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire a signer les conventions d'apprentissage avec la MFR d'Yzengremer. Monsieur BEUNS commencera donc son contrat le 1<sup>er</sup> Aout 2022**

### 3. MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME selon les critères ci-dessous :

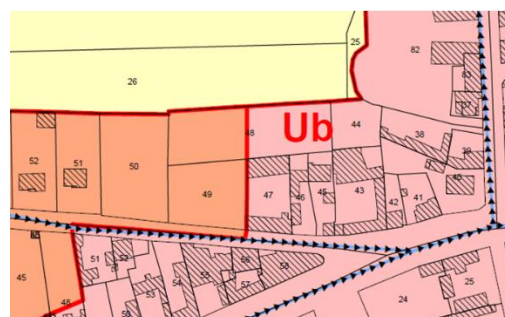
- Modification de la zone 2AUec pour une vocation d'équipements publics et d'habitat
- Modification de la zone Ueq du cimetière en zone résidentielle Uc
- Suppression des emplacements réservés n°1 et 2
- Création d'un emplacement réservé pour le stationnement et accès en zone Ub
- Modification de certains articles du règlement écrit (hauteur du faitage, clôtures, haies vives en bordures,)

Monsieur le Maire présente ensuite le devis d'Espac' Urba (cabinet qui travaille déjà sur la commune pour le lotissement) d'un montant de 11640 euros TTC



**Espac' urba**  
Etudes et conseils en Architecture et Urbanisme  
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 BLANGY SUR BRESLE  
Tél : 02 78 77 02 87 - Email : courriel@espacurba.fr

Prévoir une division parcellaire pour la partie agricole.  
Délibération du conseil municipal : ....



- parcelle QUE2 : 2 121 m<sup>2</sup>
- parcelle ZP017 : 5 477 m<sup>2</sup>
- parcelle ZP 018 : 4 851 m<sup>2</sup>
- parcelles ZP16 et ZP019 en séparant les terrains situés en zone 2AUec et les terres agricoles : **environ 2 hectares**
- parcelle AA49 : 1 147 m<sup>2</sup>
- parcelle 48 qui pourra être constructible en cas d'accès : **927 m<sup>2</sup> classés en Ub**



Après présentation des différentes possibilités, l'ensemble du conseil est favorable à la proposition sauf pour la parcelle 49.

#### 4. REFECTION ET TRAVAUX ROUTE D'ALLONVILLE

Monsieur le Maire présente ensuite un devis pour réaliser des travaux sur la route d'Allonville afin de reboucher des crevasses.

Conformément à l'article L. 141-1 du code de la voirie routière, les voies communales appartiennent au domaine public routier de la commune. Leur entretien fait partie des dépenses obligatoires de la commune, en application de l'article L. 141-8 du même code



Devis : 2206/00001933 Commune Querrieu

N°	Désignation	Quantité	Un	P.U. (€)	Total H.T. (€)
<b>1</b>	<b>Entretien du chemin d'Allonville :</b>				
1.1	Balayage, couche d'accrochage. Réfection du nid de poule en enrobé noir 0/6 appliqué à chaud à raison de 110 kg / m <sup>2</sup> soit 0.05 m. 25 à 30 zones pour +/- 130.00 m <sup>2</sup> au total.	1,00	Ens	5 830,00	5 830,00
1.2	Déplacement matériel A/R. Signalisation de chantier. (Chemin à interdire à la circulation pendant 1 journée).	1,00	Ens	300,00	300,00
<b>Sous-total:</b>					<b>6 130,00 €</b>
<b>Total T.V.A. 20 %</b>					<b>1 226,00 €</b>
<b>Total TTC:</b>					<b>7 356,00 €</b>

Devis : 2206/00001933 Commune Querrieu

N°	Désignation	Quantité	Un	P.U. (€)	Total H.T. (€)
<b>2</b>	<b>Option : Réfection en enduit bicouche localisé :</b>				
2.1	Réfection en enduit bicouche localisé. Surface : 400.00 m <sup>2</sup> / gravillons 4/6 porphyre.	1,00	Ens	3 300,00	3 300,00
<b>Sous-total:</b>					<b>3 300,00 €</b>
<b>Total T.V.A. 20 %</b>					<b>660,00 €</b>
<b>Total TTC:</b>					<b>3 960,00 €</b>

Suite à différentes interrogations, monsieur le Maire présente l'Article L141-3 - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2016

Modifié par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouvert par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

**En outre, et sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, le déclassement d'une voie communale ouverte à la circulation publique, avec pour seule finalité de s'exonérer de l'obligation d'entretien, pourrait s'apparenter à un détournement de procédure et pourrait donc être sanctionné par le juge.**

**Après concertation, l'ensemble des élus sont favorables à la réalisation des travaux selon le budget restant en fin d'année et ne souhaitent pas déclasser cette rue en chemin rural. Une opération de rebouchage a été déjà réalisée par les employés municipaux afin de faire une réparation provisoire.**

## 5. AMENAGEMENT DU SQUARE DE BROU – DOSSIER DE SUBVENTIONS :

Suite à la nouvelle politique du département, Monsieur le Maire présente un nouveau dispositif.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION ?

- Taux de subvention maximal : 40 % du coût HT des dépenses éligibles,
- Assiette minimum des dépenses éligibles : 5 000 € HT,
- Possibilité de présenter un dossier constitué de plusieurs opérations, aide plafonnée à 300 000 € par commune sur les 3 ans (dans la limite de l'enveloppe cantonale),
- Participation minimale du maître d'ouvrage : 20 % du coût HT de l'opération,
- Aide départementale cumulable avec d'autres financements publics, prise en compte des dépenses à compter de la date de dépôt du dossier au Conseil Départemental, date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2024



Doc 14. Photomonge. Proposition d'aménagement de l'entrée rue de l'Atre.

**Après concertation l'ensemble des membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le projet selon le plan de financement ci-dessous :**

### PLAN DE FINANCEMENT : MAIRIE DE QUERRIEU RENOVATION DU SQUARE BROU CREATION D'UN AMPHITHEATRE NATUREL



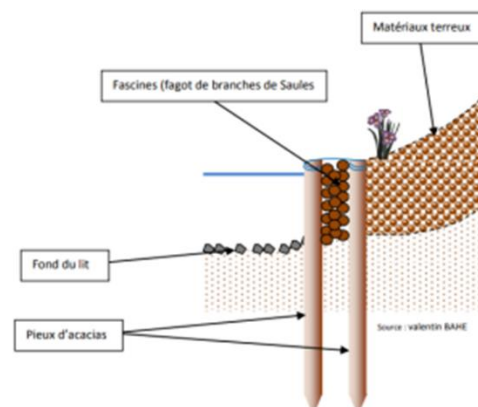
N°	Désignation	Montant total HT
1	Arrachage de la haie en façade	1 200,36 €
2	Reprofilage du chemin, sans apport de matériaux	300,00 €
3	Terrassement en déblais/ remblais	7 229,60 €
4	Fourniture et mise en place de traverses paysagères	4 380,40 €
5	Refection des engazonnements	1 305,00 €
<b>Montant Total HT</b>		<b>14 415,36 €</b>
<b>Montant TVA 20%</b>		<b>2 883,07 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>17 298,43 €</b>
<b>SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME</b> ESPACES NATURELS ET CADRE DE VIE - 40% <i>Études de conception pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics. Création de jardins partagés et de jardins d'insertion ouverts au public. Création de jardins pédagogiques, notamment dans le cadre des activités périscolaires.</i>		5 766,14 €
<b>Montant total des aides (subventions)</b>		<b>5 766,14 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>2 883,07 €</b>
<b>Montant total du projet pour la commune</b>		<b>11 532,29 €</b>

## 6. COPIL de restitution des phases 1 et 2 de l'étude de restauration et valorisation des marais de Querrieu – Pont Noyelles

Monsieur le Maire et Madame AMIABLE présentent le COPIL de l'AMEVA ; Celui-ci pris en charge par la communauté de Communes du Val de Somme présente les différentes opérations à mener un programme pluriannuel concernant la restauration et valorisation des Marais de Querrieu et Pont-Noyelles

### Diagnostic initial – Etat des lieux

Résultats des investigations de terrain – milieu aquatique



Ci-dessous le cout estimatif des travaux proposés par l'Ameva :

#### 1. Estimation financière par catégorie de travaux - QUERRIEU

1.1. Travaux de restauration			Quantité	Unité	Cout HT (5 ans)	Prix/ unitaire	Part résiduelle après subvention
A1	Restauration des milieux ouverts	Déboisement / Débroussaillage	6600	m <sup>2</sup>	6 720,00 €	1,02 €	1 344,00 €
A2	Restauration des milieux ouverts	Abattage et rognage des peupliers	78	unité	26 380,00 €	338,21 €	5 276,00 €
A2	Renforcement des berges	techniques végétales	260	ml	23 329,10 €	89,73 €	4 665,82 €
A3	Fourniture d'équipements agropastoraux	Fourniture d'une clôture mobile	800	ml	550,00 €	0,69 €	1 100,00 €
A5	Fenêtre d'observation ornithologique	Fenêtre d'observation ornithologique	1	unité	3 500,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €
A6	Gestion EEE		260	ml	400,00 €	1,54 €	80,00 €
					60 879,10 €		14 915,82 €

#### 1. Estimation financière par catégorie de travaux - PONT-NOYELLE

1.1. Travaux de restauration			Quantité	Unité	Cout HT (5 ans)	Prix/ unitaire	Part résiduelle après subvention
A6	Pose de passerelles	Fourniture et pose de passerelles piétonnes	4	Unité	45 800,00 €	11 450,00 €	38 930,00 €
A3	Restauration des plans d'eau	reprofilage des berges en pentes douces	200	ml	7 500,00 €	37,50 €	1 500,00 €
A6	Création de chemins	Déboisement	1200	m <sup>2</sup>	2 040,00 €	1,70 €	408,00 €
A4	Panneau pédagogique	panneaux pédagogique	3	Unité	4 050,00 €	1 350,00 €	409,00 €
A5	Fenêtre d'observation ornithologique	Fenêtre d'observation ornithologique	1	unité	3 500,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €
					62 890,00 €		43 697,00 €


<b>Cout total du projet :</b>	<b>123 769,10 €</b>	
<b>Reste à charge pour les communes ou EPCI</b>	<b>58 612,82 €</b>	48,00%
<b>Subvention AEAP</b>	<b>34 914,55 €</b>	28%
<b>Subvention CONSEIL REGIONAL Hauts de France</b>	<b>10 999,37 €</b>	9%
<b>Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL Somme</b>	<b>18 476,87 €</b>	15%

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'instant aucune décision n'a été prise par la Communauté de Communes du Val de Somme pour le financement des travaux ci-dessus.

## 7. RENOVATION DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente ensuite un programme complet pour réaliser des travaux d'embellissement, d'accessibilité et de sécurisation du cimetière.


Il sollicite ensuite l'accord du conseil pour effectuer une demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL et de la REGION pour le plan de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT : MAIRIE DE QUERRIEU</b>  <b>Rénovation complète du cimetière comprenant :</b> <b>Travaux d'accessibilité, création, d'extension et de sécurité de</b> <b>bâtiments et espaces publics</b>		
Réf Boudier	<b>1. Clôture et trottoir du cimetière :</b> rénovation des clôtures, portails et création d'un chemin d'accès	28 106,00 €
Réf Groupe Elabar	<b>2. Cimetière</b> rénovation globale du site et mise en sécurité	35 537,00 €
Réf Bergagne	<b>3. Croix de calvaire</b> Restauration du Christ en fonte	2 913,21 €
Réf Actus mobilier	<b>4. Rampe d'accès -</b> Fourniture d'une Rampe d'accès comprenant un ensemble de 5 éléments sur platine	2 298,80 €
<b>Coût total HT du chantier</b>		<b>68 855,01 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>13 771,00 €</b>
<b>Coût total TTC du chantier</b>		<b>82 626,01 €</b>
<b>Subvention DETR sollicitée : accordé le 8/12/2021 35%</b> <i>Bâtiments publics (Mairie, atelier communal)</i>		
		8 477,00 €
<b>Subvention DETR sollicitée : accordé le 8/12/2021 35%</b> <i>Bâtiments publics (Mairie, atelier communal)</i>		
		804,58 €
<b>Subvention CONSEIL DE PARTEMENTAL :40%</b> <i>FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024</i>		
		27 542,00 €
<b>Subvention REGION HAUTS-DE-FRANCE :30%</b> <i>[MONU2.0] Soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts de France</i>		
		873,96 €
<b>Montant total des subventions sollicitées</b>		<b>37 697,55 €</b>
<b>Coût total HT pour la collectivité après subventions</b>		<b>31 157,46 €</b>
<b>Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA</b>		<b>44 928,47 €</b>

Afin de poursuivre le déploiement d'une politique de solidarité territoriale volontariste auprès de l'échelon communal, le Département met en œuvre un fond d'appui mobilisable par l'ensemble des communes samariennes sur la période 2022-2024

- Taux de subvention maximal : 40 % du coût hors taxes des dépenses éligibles ;
- Assiette minimum des dépenses éligibles : 5 000 € HT;
- Possibilité de présenter un dossier constitué de plusieurs opérations afin d'atteindre le seuil minimal de dépenses éligibles ;
- Aide plafonnée à 300 000 € par commune sur les 3 ans ;
- Participation minimale du maître d'ouvrage : 20 % du coût de l'opération ;
- Aide départementale cumulable avec d'autres financements publics ;
- Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2024

Monsieur le Maire présente ensuite les devis des travaux envisagés :



**AGEP**  
ASSISTANT À LA GESTION DE VOTRE ESPACE PUBLIC

Proposition valide 3 mois à l'attention de :  
**QUERRIEU**  
**1 RUE FOUR DES CHAMPS**  
**80115 QUERRIEU**

Notre conseiller :  
**Emmanuel GONZALEZ**  
Délégué Régional  
Tél. : 06-41-66-14-23  
emmanuel.gonzalez@groupe-elabor.fr

Devis n° 20220348 du 18.02.2022

Réf	Désignation	Prix HT
RDT00	Forfait de prise en charge déploiement du chantier	750,00 €
RDT01	Interventions sur tombes pleine terre et/ou TC <i>Pour 15 Tombes.</i>	4 575,00 €
RDT02	Interventions sur tombes simples <i>Pour 15 Tombes.</i>	6 300,00 €
RDT03	Interventions tombes mobilier funéraire important <i>Pour 15 Tombes.</i>	8 400,00 €
RDT04	Interventions sur caveau jusqu'à 6 inhumés <i>Pour 15 Tombes.</i>	9 300,00 €
RDT08	Enlèvement des gravats et déchets divers <i>Pour 60 Tombes.</i>	1 308,00 €
RDT11	Plan de récolement	312,00 €
RDT12	Registre de l'ossuaire	312,00 €
MJPR	Mise à jour des plans et registres	600,00 €
FEC	Fourniture et Pose d'un Ossuaire <i>Fourni et Posé.</i>	2 090,00 €
FDP	Forfait de déplacements <i>Pour la Totalité du devis.</i>	1 590,00 €

les prestations sont détaillées dans les fiches descriptives annexées

Observations : Terre Végétale fournie par la commune. Aucune intervention sur monument caveau. Tombes issues de la RRTC.	Montant HT Montant TVA Montant TTC	35 537,00 € 7 107,40 € 42 644,40 €
---	--	--


Visa client :  
Nom du signataire : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Cachet : \_\_\_\_\_  
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Le soussigné en obtenant le droit signé la signature du ou des destinataires en connaissance des besoins intermédiaires des bénéficiaires. Engagement des travaux.

www.groupe-elabor.com      Groupe ELABOR  
Z.A. - 18, rue des Marges - B.P. 6 - 21380 MESSIGNY & VANTOUX - FRANCE  
Tél. : +33 (0)3 80 50 81 81 / Téléphone : +33 (0)3 80 25 49 68 / E-mail : contact@groupe-elabor.com  
SA au capital de 500 000,75 € - APE : 7112B - SIRET : 41 438 628 0004 - N° TVA : FR141888828



Monsieur le Maire rappelle que les travaux peuvent être réalisés en plusieurs étapes (entre 2022 et 2024)



**Proposition commerciale**  
Réf. : PR2207-0501  
Date : 28/07/2022  
Date de fin de validité : 12/08/2022

Emetteur:

**Vincent Bergogne**  
9 Rue Zéphir Marcellé  
80800 CORBIE

Tél. : 0677992732  
Email: vincent.bergogne@gmail.com  
Web: https://www.vincentbergogne.com

Adressé à:

**Mairie de Querrieu**  
1 Rue du Four des Champs  
80115 Querrieu

Désignation	TVA	P.U. HT	Montants exprimés en Euros	
			Qté	Total HT
Démontage d'une croix de calvaire + Christ en fonte Tarif ne comprenant pas la mise en place de matériel de démontage	20%	340,00	1	340,00
Restauration du Christ en fonte par aérogommage + peinture Polyuréthane en cabine	20%	1 793,21	1	1 793,21
Restauration de la croix en acier en conservant l'authenticité périodique				
Installation d'une croix de calvaire + Christ en fonte Tarif ne comprenant pas la mise en place de matériel d'installation	20%	780,00	1	780,00
<b>Conditions de règlement:</b> A réception		<b>Total HT</b>		2 913,21
<b>Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:</b>		<b>Total TVA 20%</b>		582,64
Banque: LCL AMIENS		<b>Total TTC</b>		3 495,85



Monsieur le Maire informe le conseil que le Président du Souvenir Français souhaite également participer financièrement à cette rénovation et qu'une subvention de la Région Hauts-de-France est possible.



Réf Boudier	<b>1. Clôture et trottoir du cimetière : rénovation des clôtures, portails et création d'un chemin d'accès</b>	28 106,00 €
Réf Groupe Elabor	<b>2. Cimetière rénovation globale du site et mise en sécurité</b>	35 537,00 €
Réf Bergogne	<b>3. Croix de calvaire Restauration du Christ en fonte</b>	2 913,21 €
Réf Actus mobilier	<b>4. Rampe d'accès - Fourniture d'une Rampe d'accès comprenant un ensemble de 5 éléments sur platine</b>	2 298,80 €
<b>Coût total HT du chantier</b>		<b>68 855,01 €</b>
TVA 20%		<b>13 771,00 €</b>
<b>Coût total TTC du chantier</b>		<b>82 626,01 €</b>



Subvention DETR sollicitée : accordé le 8/12/2021 35% <i>Bâtiments publics (Mairie, atelier communal)</i>	8 477,00 €
Subvention DETR sollicitée : accordé le 8/12/2021 35% <i>Bâtiments publics (Mairie, atelier communal)</i>	804,58 €
Subvention CONSEIL DE PARTEMENTAL : 40% <i>FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024</i>	27 542,00 €
Subvention REGION HAUTS-DE-FRANCE : 30% <i>[MONU2.0] Soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts de France</i>	873,96 €
<b>Montant total des subventions sollicitées</b>	<b>37 697,55 €</b>
<b>Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA</b>	<b>44 928,47 €</b>



**Après concertation les élus valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessous et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions.**

## 8. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le SISCO Querrieu Pont-Noyelles a bénéficié d'un versement de subvention de 5 002,47 € le 5 mai 2022 dans le cadre de l'appel à projet Label École Numérique 2020. Intervention de Isabelle CUEILLE.
- Convention avec Pont-Noyelles – consommation électricité Stade de Football Intercommunal (Voir annexe 1)  
**Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un email a été envoyé à Monsieur le Maire de Pont-Noyelles avec des justificatifs dans l'attente d'un rendez-vous.**
- Le dossier vidéoprotection est complet et sera soumis à l'ordre du jour de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme le 16 septembre 2022 ; Le dossier à la Région est en attente de l'autorisation de la préfecture pour les caméras supplémentaires.
- Radars pédagogiques route nationale – intervention Jérôme Foulon. Suite à la Panne des 2 radars, celui-ci explique qu'il faut renvoyer les radars pour une expertise auprès du fournisseur basé dans le Sud de la France sans garantie de prise en charge ;  
**Après concertation les élus ne souhaitent pas procéder pour le moment à la réparation des radars compte tenu du faible impact que ceux-ci ont sur la circulation, mais également dans l'attente de la mise en place éventuelle de « feux récompenses » sur la même portion par Amiens métropole en 2023.**
- Projet bibliothèque : demande de fonds pour l'acquisition de livres auprès du Conseil Départemental et d'Amiens métropole. **Monsieur le Maire présente le projet aux membres du conseil et suite à la suggestion de Monsieur FOULON Jérôme conseiller municipal, les élus valident l'implantation de celle-ci dans la salle des associations. Madame Elisabeth FOULON s'occupera de la gestion de celle-ci. Des informations complémentaires seront données aux habitants prochainement**
- Assurance Groupama : remboursement et franchise (barrière du camping, vitre de l'abri de bus et trous de la route d'Allonville) intervention de Isabelle GUY
- Antenne SFR et ORANGE – Intervention de Marie-Paule Amiable (Annexe 2)
- Travaux de renforcement des berges RD30 entre Querrieu et Pont Noyelles. Durée 4 semaines. Prise en charge par l'AMEVA.
- Dégâts de lapins : Intervention de Mme CAILLY Isabelle

\* sur les parcelles ZR33 et ZR38 et le fond de chasse (marais) : La responsabilité de la commune n'est pas engagée.

\* sur les parcelles ZP054 et ZP036 , le rapport d'expertise devrait nous parvenir prochainement.

## ANNEXE 1: ÉTAT DES CONSOMMATIONS TERRAIN DE FOOTBALL INTERCOMMUNAL

### Consommation électricité Querrieu-Pont Noyelle

Stade de football Intercommunal

ANNEE 2022		ANNEE 2021		ANNEE 2020		ANNEE 2019		ANNEE 2018	
Janvier	378,68 €	Janvier	531,10 €	Janvier	291,36 €	Janvier	322,50 €	DU 27/10/2017 AU 01/03/2018 1 526,25 €	
Février	377,01 €	Février	477,72 €	Février	350,81 €	Février	347,31 €	PERIODE DU 01/03/2018 AU 20/04/2018 528,35 €	
Mars	383,15 €	Mars	306,52 €	Mars	322,93 €	Mars	405,95 €	PERIODE DU 21/04/2018 AU 01/07/2018 590,70 €	
Avril	270,82 €	Avril	152,49 €	Avril	282,84 €	Avril	248,30 €	FACTURE DU 20/08/2018 186,38 €	
Mai	268,16 €	Mai	165,26 €	Mai	143,08 €	Mai	357,67 €	FACTURE DU 06/09/2018 609,35 €	
Juin	- €	Juin	165,26 €	Juin	118,13 €	Juin	239,69 €	FACTURE DU 20/10/2018 216,79 €	
Juillet	- €	Juillet	165,22 €	Juillet	353,81 €	Juillet	236,57 €	FACTURE DU 20/11/2018 447,21 €	
Août	- €	Août	197,87 €	Août	364,98 €	Août	309,90 €	FACTURE DU 20/12/2018 367,49 €	
Septembre	- €	Septembre	309,70 €	Septembre	425,66 €	Septembre	319,34 €	- €	
Octobre	- €	Octobre	300,51 €	Octobre	214,40 €	Octobre	311,66 €	- €	
Novembre	- €	Novembre	469,56 €	Novembre	172,72 €	Novembre	179,60 €	- €	
Décembre	- €	Décembre	334,51 €	Décembre	169,06 €	Décembre	306,26 €	- €	
	<b>1 677,82 €</b>		<b>1 612,15 €</b>		<b>1 346,82 €</b>		<b>1 426,76 €</b>	<b>4 472,52 €</b>	

Montant total des consommations	10 536,07 €
Participation Querrieu	5 268,04 €
Participation Pont-Noyelles	5 268,04 €

## ANNEXE 2: ANTENNES SFR ET ORANGE CHÂTEAU D'EAU



### Intervention de Marie-Paule AMIABLE.

Suite au rdv de ce matin 13/07/22 à 9h30 sur le site du réservoir de Querrieu en présence:

- des opérateurs SFR (représenté par Mr Kurowski), Orange (représenté par Mr Bonvarlet) et de la société CIRCET intervenant pour SFR (représentée par Mr Grare),
- Mrs Crampon (voisins du réservoir)
- Mr Pieters et moi-même (Mr Salmon) (représentant le Service de l'Eau et Assainissement d'Amiens Métropole)
- vous-même - Mme Amiable (représentant la Mairie de Querrieu)

au sujet du bruit émis par les équipements baies SFR, qui ont été sortis du réservoir, pour être placés sur une dalle à l'extérieur du réservoir.

Ce déplacement de ces équipements fait suite à l'arrivée du système de chloration de l'eau qui était au captage, et qui a été déplacé au réservoir, cela du fait des exigences, qui nous sont demandées pour les contrôles de l'eau brute et de l'eau chlorée.

Il a été reconnu par les personnes présentes une gêne sonore par les systèmes de ventilation de ces baies, et qui se situent, comme Mrs Crampon (maison voisine) nous l'a indiqué sous un velux d'une chambre, qui est destinée très prochainement à recevoir un bébé.

En accord avec les intervenants présents (SFR et CIRCET), **des travaux vont être entrepris dès ce Vendredi 15 Juillet** (poursuivi lundi 18 et mardi 19 juillet) avec la mise en place d'un dispositif provisoire destiné à réduire le bruit, avec la mise en place d'un système de coffrage bois et isolation **pour répondre à l'urgence**.

Mr Grare de la société CIRCET doit nous confirmer un rendez-vous pour la **présentation d'un projet de finalisation d'isolation phonique pour ce Jeudi 21 Juillet après-midi** sur le site du réservoir en accord avec les participants.

Dans le cas de la mise en place de la solution pérenne, une expertise sonore sera réalisée avant l'installation selon des modalités à définir, et une seconde expertise sera réalisée après travaux selon les mêmes modalités.

## ANNEXE 3 - BIBLIOTHÈQUE

